

**COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS  
SÉANCE DU 15 MARS 2023**

Séance n°3 du 15 mars 2023

Délibération n°DEL2023031501

Objet : réorganisation des services  
du PETR du Pays du Ruffécois.

40 délégués  
Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 24  
Nombre d'excusés : 13  
Nombre d'absents : 3

Le 15 mars 2023 à 18 heures, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle des fêtes de La Faye le 7 mars 2023, sous la présidence de Monsieur DANÈDE Laurent.

Secrétaire de séance : M. BŒUF Pascal.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE**

**Etaient présents** : Mme BAUDRILLART Agnès – Mme BERNARD Anne-Marie – M. CROIZARD Christian – M. DANÈDE Laurent (pouvoir de M. RAINETEAU Jean) – Mme FOURÉ Brigitte (pouvoir de M. COMBAUD Renaud) - GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie - Mme LAMAZIÈRE Véronique – Mme MARCELIN Céline - M. PANTIER Jean-Marie - Mme ROCHE Nadine – M. VIDAL Laurent - M. ZULIAN Jean-Louis.

**Etaient excusés** : Mme BERNARD Marie-Dominique - M. DE LUSTRAC Jean-Marc – M. COMBAUD Renaud (pouvoir à Mme FOURÉ Brigitte) - M. GUYON Jean-Guy - Mme MANDIN Frédérique – M. RAINETEAU Jean (pouvoir à M. DANÈDE Laurent) - Mme TEILLET Anne - M. TESSIER Jean-Luc.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE**

**Etaient présents** : M. BARRET Pascal - M. BASTIER Thierry – Mme DELAHAYE-GABRIEL Pascale - M. BŒUF Pascal – Mme ROLLIN Lydie - M. GEOFFROY Fabrice – M. MATHIEU Xavier – Mme MOREAU Carole - M. POUX Pierre - M. SEGUINAR Claudy - M. THOMAS Jean-Claude – M. THOMAS Hubert.

**Etaient excusés** : Mme AURICOSTE-TONKA Isabelle – Mme BELLANGER Catherine – CREMOUX Christine – FORT Jean-Paul - VIEYRES-TEILLET Hugnette.

**Etaient absents** : M. DUPUIS José - GUILLONNEAU Séverine - M. JOBIT Jean-François.

**RÉORGANISATION DES SERVICES DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS**

Depuis des années, le PETR a utilisé une méthode traditionnelle hiérarchique pour piloter le fonctionnement de la structure. Se retrouvant sans direction pendant plusieurs mois et suite à un recrutement et des entretiens non concluants pendant cette période, chaque agent a prouvé toute son autonomie. L'équipe a alors utilisé une méthode de fonctionnement participative en attendant le recrutement d'une nouvelle direction.

Pour autant, ce fonctionnement montre ses limites. Lors du dernier bureau, le Président a fait part d'une candidature spontanée de deux agents en interne, pour une codirection. Le temps des deux agents sur le poste de direction serait d'environ 30% chacun. Les deux agents font la proposition d'une nouvelle organisation au sein du PETR, l'équipe a aussi été consultée.